

Financement des organismes communautaires :

Plus de 8,1 M\$ transférés à la mission globale

■ Par Hélène Boyer, agente d'information ■

Plein feu sur le transfert à la mission globale

Les tableaux suivants montrent la progression des transferts effectués par l'Agence au niveau du financement de la mission globale.

Dans le tableau 1, les données illustrent le soutien financier accordé aux organismes communautaires dans les trois volets du PSOC pour chacune des régions du Québec.

Le tableau 2 montre la progression constante des subventions versées aux organismes communautaires par l'Agence ainsi que l'impact des transferts vers la mission globale. Pour la même période, le nombre d'organismes a progressé de 52 %. La décision du conseil d'administration de l'Agence se traduit par un transfert de 8 166 844 \$ dans le financement de la mission globale faisant ainsi passer le financement de ce volet de 68 % à 85 %, la Montérégie se hissant donc au-dessus de la moyenne du Québec.

Une décision du conseil d'administration de l'Agence permettra de transférer une somme de 8 166 844 \$ dans le volet de la mission globale dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Il s'agit d'un transfert de crédits autrefois versés à l'intérieur des volets programmes clientèle ainsi que promotion-prévention. Quelque 136 organismes communautaires de la Montérégie seront touchés par cette mesure entérinée par le conseil lors d'une réunion qui se tenait à Longueuil, le 26 avril dernier.

« Cette décision relève d'un engagement qui figure au Plan stratégique 2003-2006 de l'Agence, a précisé Réjean Tardif, directeur par intérim à la Direction de la première ligne et de la réadaptation à

l'Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de la Montérégie. Un financement plus important de la mission globale est un ingrédient essentiel, préalable à la conclusion d'ententes spécifiques.

Il s'agit donc d'une décision historique et très importante pour le milieu communautaire. »

Le président du conseil d'administration de l'Agence, Michel Benoit, a renchéri en mentionnant que « le contexte actuel nous amène à bien circonscrire lesquels des crédits doivent s'inscrire dans le cadre de la mission globale et ceux qui doivent réellement être consentis aux ententes spécifiques. »

Les organismes communautaires voient donc la conclusion d'un mouvement amorcé en juin 2003 alors que le conseil d'administration de l'Agence avait approuvé un premier transfert de 5,5 M\$ pour contribuer à stabiliser la mission globale des organismes et simplifier les processus de gestion.

« Nous avons pris l'engagement de pallier cette situation dans le Plan stratégique, a indiqué Michel Benoit. Plus le financement à la mission globale sera consolidé et prépondérant, plus nous faciliterons les relations partenaires à partenaire, entre les établissements et les organismes communautaires, parce que la préservation de leur mission ne sera plus liée intimement à la signature d'ententes de services. Au total, l'Agence aura procédé au transfert de plus de 13,7 M\$ et nous en sommes fiers. » Pour M. Benoit, il est clair que les organismes communautaires se sentiront plus à l'aise de travailler de concert avec les partenaires du réseau local.

En considérant les transferts, 2 M\$ seraient toujours nécessaires pour atteindre le minimum indiqué au cadre de référence et 14 M\$ pour atteindre le niveau maximum.

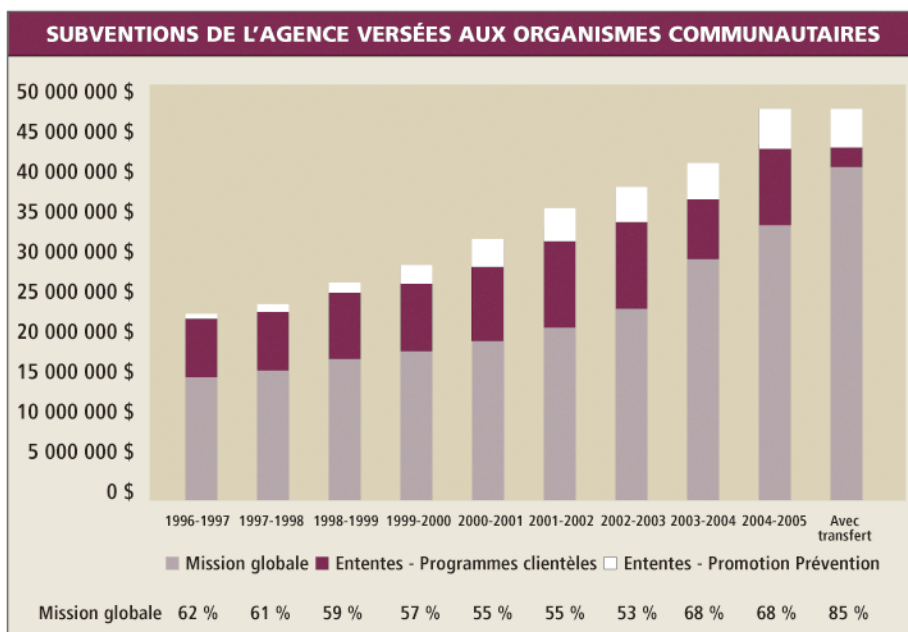
Le transfert de ces sommes fera passer la part du financement de la mission globale de 68 % à 85 % pour une enveloppe totalisant 47,8 M\$ en 2004-2005 pour les trois volets de financement. Quant à la moyenne nationale, elle se situait à 81 % en 2003-2004.

D'autre part, les CSSS seront appelés à gérer les ententes de services avec les organismes communautaires présents sur leur territoire dans le cadre de leurs nouvelles responsabilités. Le financement du volet mission globale de ces derniers continuera toutefois à relever de l'Agence.

TABLEAU 1

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES 2003-2004			
Région administrative	Mission globale	Ententes de services	Projets ponctuels
Région 01 - Bas-Saint-Laurent	83 %	17 %	0 %
Région 02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	91 %	9 %	0 %
Région 03 - Capitale-Nationale	74 %	26 %	0 %
Région 04 - Mauricie	82 %	16 %	2 %
Région 05 - Estrie	84 %	16 %	0 %
Région 06 - Montréal	80 %	10 %	10 %
Région 07 - Outaouais	95 %	3 %	2 %
Région 08 - Abitibi-Témiscamingue	78 %	22 %	0 %
Région 09 - Côte-Nord	98 %	2 %	1 %
Région 10 - Nord-du-Québec	97 %	3 %	0 %
Région 11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	83 %	9 %	8 %
Région 12 - Chaudière-Appalache	83 %	12 %	5 %
Région 13 - Laval	81 %	5 %	14 %
Région 14 - Lanaudière	94 %	4 %	2 %
Région 15 - Laurentides	82 %	16 %	1 %
Région 16 - Montérégie	68 %	30 %	2 %
Région 17 - Centre-du-Québec	88 %	10 %	3 %
TOTAL	81 %	15 %	4 %

TABLEAU 2



NOUS AVONS DEMANDÉ AUX MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE NOUS FAIRE PART DE LEUR EXPÉRIENCE.

Voici ce qu'ils avaient à nous dire :

« Ma participation au comité de pilotage en tant que représentant de la Direction de santé publique a été une occasion pour moi de connaître encore mieux la réalité et les préoccupations des organismes communautaires autonomes tout en favorisant un partage de vision entre la santé publique et le secteur du communautaire à l'Agence. »

■ Paul Berger ■

« Mon expérience au comité de pilotage m'aura permis d'apprécier le respect des partenaires impliqués dans la démarche des travaux. Nous avons pu aussi faire connaître les organismes communautaires autonomes et l'importance de préserver leur rôle auprès de la population. »

■ Connie Bleau ■

« Mon expérience au sein du comité de pilotage : une expérience de concertation intéressante, un lieu de partage utile, des échanges profitables, une complicité à poursuivre... »

■ Denis Blanchard ■

« Cette démarche se déroule dans un esprit constructif, un respect mutuel... et un grand dynamisme! »

■ Diane Cossette ■

« Le comité de pilotage a été l'occasion d'échanger et de faire part de nos préoccupations face à l'application de la loi 25. L'ouverture et l'engagement de tous les membres face aux inquiétudes des organismes communautaires autonomes nous ont permis de travailler ensemble sur un cadre de collaboration qui est sur la bonne voie. »

■ Johanne Nasstrom ■

« Je crois que l'expérience du comité de pilotage a permis aux établissements de mieux connaître les valeurs véhiculées par les organismes communautaires autonomes. »

■ Lise Proteau ■

« Par leur implication soutenue, tous les participants ont contribué à faire connaître et reconnaître les organismes communautaires pour ce qu'ils font et ce qu'ils sont : des partenaires essentiels favorisant grandement l'amélioration des conditions de vie de leur communauté. »

■ Lyne Viens ■

« Le comité de pilotage est un lieu qui respire à la fois le printemps et par dessus tout l'engagement couplé au rapprochement de cultures qui s'enrichissent mutuellement. »

■ Chantal Desfossés ■

« Étant tout nouveau au sein de l'équipe du réseau communautaire, je n'ai pas encore eu l'occasion de participer aux réunions du comité de pilotage. Mais j'ai bien hâte car c'est, à mon avis, un des dossiers les plus captivants. »

■ Germain Tremblay ■

« Quand tout le monde y met autant d'efforts et de bonne volonté, le travail de concertation, quoiqu'exigeant, s'est avéré tout aussi intéressant que structurant. »

■ Louise Gagnon-Lessard ■

« Une expérience d'écoute, d'échange et d'analyse qui m'a permis d'enrichir ma compréhension initiale de l'action des organismes communautaires. »

■ Aimé Lebeau ■

« Les travaux du comité de pilotage, composé de représentants des différents organismes concernés par l'action communautaire, ont permis un partage d'idées, un rapprochement entre les parties et une production commune dans les documents diffusés. »

■ Christian Viens ■

« Il y a ici une richesse à découvrir et surtout des ponts à établir afin d'enrichir le réseau des services de santé et des services sociaux. »

■ Jean-Pierre Montpetit ■

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET LA RÉFORME...

Un défi à relever !

■ Par Chantal Desfossés, coordonnatrice réseau communautaire ■



En janvier 2004, se réunissaient pour la première fois quelques acteurs clés animés par la volonté de réaliser en grande première certaines actions découlant du Plan stratégique 2003-2006 de l'Agence. Ces actions se sont révélées plus pertinentes que jamais, et ce, à la lumière de la réforme en cours.

L'engagement de ce nouveau comité de pilotage : soutenir l'action communautaire dans la perspective d'évolution du système de santé. Un défi stimulant et de taille que nous décidions de relever collectivement.

Ainsi, la mise sur pied de ce comité de pilotage apparaissait comme une approche toute indiquée afin de mettre en commun les différentes expertises du réseau et des organismes communautaires.

La Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie, les représentants des établissements, la Direction de santé publique et la Direction de la première ligne et de la réadaptation, secteur réseau communautaire, ont été vivement impliqués. En plus de toutes ces instances, précisons ici que non seulement l'Agence aura soutenu cette démarche par le biais de l'appui de ses dirigeants et par la mobilisation du personnel concerné, mais également sur le plan des ressources financières nécessaires à l'actualisation de ces actions. À ce titre, la somme de 100 000 \$ aura été consentie.

Un comité de pilotage des plus actifs !

Au terme d'un peu plus d'une année de travail intense, d'une vingtaine de rencontres et de nombreuses heures de travail réalisées avec détermination, le comité de pilotage est heureux de voir se concrétiser le *Portrait des organismes communautaires et bénévoles oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Montérégie* ainsi qu'un *Cadre de collaboration entre l'Agence de santé et de services sociaux, les établissements régionaux et les organismes*

communautaires et bénévoles oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Ce dossier revêt une importance fondamentale, non seulement pour le milieu communautaire, mais également pour les établissements qui doivent maintenant interpellier le milieu communautaire en vue du projet local d'intervention, et plus spécifiquement des ententes de services qui en découleront.

Il est clair que cette démarche aura permis de lancer les premiers jalons qui inspireront à coup sûr les relations à survenir entre le milieu communautaire et le réseau. Nous profitons d'ailleurs de l'occasion pour remercier très chaleureusement toutes les personnes qui ont mis l'épaule à la roue. Ensemble, nous avons réalisé un projet unique, non seulement au sein de notre région, mais également au sein de notre province!



Dans l'ordre habituel, on retrouve les membres du comité de pilotage, soit Christian Viens, DSP Montérégie, Louise Gagnon-Lessard, de la TROC-M, Diane Cossette, de l'ADRLSSSSM, Denis Blanchard, directeur général du CSSS Richelieu-Yamaska, Jean-Pierre Montpetit, du Regroupement des CSSS et des CH de la Montérégie, Paul Berger, DSP Montérégie, Lise Proteau, de la TROC-M, Aimé Lebeau, DSP Montérégie, ainsi que (assisés à l'avant-plan) Johanne Nasstrom, de la TROC-M, Connie Bleau, de la TROC-M, et Chantal Desfossés, de l'ADRLSSSSM. N'apparaissant pas sur la photo, Germain Tremblay et Lyne Viens de l'ADRLSSSSM.

Une équipe au service du réseau communautaire

■ Par Nicole Bluteau, agente de programmation, planification et recherche ■



Les membres de l'équipe du réseau communautaire à l'Agence sont : Lyne Viens, Nicole Lusignan, Diane Cossette, Chantal Desfossés, Germain Tremblay, Jocelyne Jolicoeur ainsi que (première rangée) Jacques Boutin et John Britton. Nicole Bluteau était absente au moment de la photo.

Depuis plusieurs années, l'Agence peut compter sur une équipe entièrement dédiée au milieu communautaire. Il s'agit là d'une première au Québec puisque seule la Montérégie a adopté ce mode d'organisation afin de mieux répondre aux besoins spécifiques des organismes communautaires.

Coordonnée par Chantal Desfossés, cette équipe est composée de huit personnes. En plus d'assurer un leadership au sein de l'Agence pour soutenir l'action communautaire (un objectif découlant du plan stratégique) elle administre le programme SOC, plus précisément le volet de la mission globale, lequel touche pas moins de 450 organismes.

Par ailleurs notons également que ce secteur a piloté l'exercice de transfert de crédits à la mission globale. L'équipe participe et/ou peut donner un avis concernant tous projets de l'Agence qui touchent les organismes communautaires tels que les continuums de services actuellement en cours d'élaboration.

On ne peut parler de cette équipe sans présenter ses artisans. Outre Mme Desfossés, l'équipe compte dans ses rangs cinq agents de planification, de programmation et recherche, soit Nicole Bluteau, John Britton, Diane Cossette, Lyne Viens et Germain Tremblay, un technicien en administration, Jacques Boutin, et deux personnes qui assurent le secrétariat, soit Nicole Lusignan et Jocelyne Jolicoeur.

Répondante pour le secteur personnes handicapées, Nicole Bluteau s'occupe autant des organismes pour les personnes ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement que ceux qui se préoccupent des personnes ayant un handicap physique ou encore des organismes spécialisés en soins palliatifs. Mme Bluteau s'est particulièrement impliquée dans le projet de répit-dépannage pour la clientèle en déficience intellectuelle.

De son côté, John Britton, est responsable des organismes s'occupant des personnes démunies et ceux oeuvrant auprès de la clientèle itinérante. M. Britton s'occupe aussi du programme fédéral des organismes spécialisés pour les communautés ethnoculturelles et du volet visant l'accessibilité

en langue anglaise des services de santé et de services sociaux disponibles en Montérégie.

Responsable du dossier de la condition féminine, Diane Cossette partage aussi la responsabilité avec la Direction de santé publique du comité aviseur en matière de violence conjugale. Elle s'occupe également des dossiers de santé mentale, ceux traitant de la réalité homosexuelle ainsi que des organismes qui se spécialisent dans la prévention ou l'aide aux victimes de violence conjugale. Mme Cossette a travaillé à l'élaboration du cadre de collaboration.

Par ailleurs, les organismes travaillant dans le secteur de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ont une répondante en la personne de Lyne Viens. Mme Viens a, de plus, agi à titre de responsable des travaux devant mener à la rédaction du *Portrait des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie* récemment diffusé.

L'équipe se complète de Germain Tremblay à qui incombe la responsabilité des organismes travaillant auprès des personnes âgées, que ce soit ceux en maintien à domicile, ceux regroupant des aidants naturels ou les centres d'action bénévole.



Portrait des organismes communautaires et bénévoles en Montérégie

■ Par Christian Viens, Aimé Lebeau et Lyne Viens ■

Dans le contexte actuel du développement des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des projets locaux d'intervention (PLI), ce portrait des organismes communautaires et bénévoles en Montérégie arrive à point nommé. Il porte sur 444 organismes, financés ou admis sans financement en 2003-2004, œuvrant en santé et services sociaux et offrant des services directs à la population. Il contribue, par son caractère descriptif, à mieux faire connaître l'action communautaire au sein du réseau de la santé et des services sociaux, particulièrement, ses contributions et ses retombées sociales dans la communauté. Il vise également à favoriser une réelle reconnaissance de l'action communautaire par les partenaires concernés.

Tout d'abord, ce portrait des organismes communautaires et bénévoles constitue une opportunité pour rendre compte des principes, des valeurs, des approches et des enjeux qui les caractérisent. La justice sociale, la solidarité, la démocratie, l'autonomie et le respect des personnes s'inscrivent à l'intérieur d'actions globalisantes visant la responsabilisation.

L'analyse descriptive de ces organismes communautaires et bénévoles en Montérégie nous révèle leur contribution dans le domaine de la santé et des services sociaux. Les activités et les services offerts par ces organismes comprennent treize catégories non exclusives, où chacun d'eux peut réaliser une ou plusieurs activités et services.

La capacité de mobilisation des organismes est certainement une caractéristique importante de l'action communautaire. Selon nos estimations, plus de 85 000 personnes sont membres en règle de ces organismes, représentant 6,3 % de la population montérégienne. Avec un budget global de près de 100 M\$, les organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie embauchent plus de 2 500 intervenants, équivalent temps complet (ETC) et plus de 42 000 personnes bénévoles, hommes et femmes, donnent gratuitement de leur temps, représentant 1 500 personnes (ETC).

Ce portrait descriptif des organismes communautaires et bénévoles en Montérégie aborde également leurs caractéristiques particulières par territoire de CSSS. De façon générale, nous n'observons pas d'écarts importants entre les territoires de CSSS quant aux activités de ces organismes. Lorsque des différences existent, elles peuvent s'expliquer par des facteurs historiques, des priorités régionales ou la disponibilité financière de l'ADRLSSSM.

En terminant, nous saluons l'oeuvre des organismes communautaires et bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Montérégie et reconnaissons pleinement leurs contributions et les retombées sociales de leurs actions dans la communauté.

Il est possible de consulter les données par CSSS et l'ensemble du *Portrait des organismes communautaires et bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Montérégie* sur le site Internet de l'Agence.



LE SALAIRE

Concernant le personnel régulier rémunéré, les taux horaires moyens et les écarts-types par catégorie d'emploi sont les suivants :

directeurs	18,40 \$ (5,50 \$)
intervenants	14,50 \$ (5,50 \$)
secrétaires	12,75 \$ (3,64 \$)
personnel de soutien	11,90 \$ (5,30 \$)

Bien sûr, on comprendra que l'importance des revenus d'un organisme a un impact direct sur les salaires qu'il peut offrir.

FIGURE 1

Cette figure précise clairement l'implication de ces organismes dans le développement des communautés, notamment dans les activités d'éducation populaire (90 %), de relation d'aide (69 %), de renforcement du tissu social (67 %) et celle d'accompagnement, d'assistance et de défense des droits (51 %). Le fait que ces organismes soient impliqués, en moyenne, dans cinq types d'activité différents traduit bien l'esprit qui anime l'action communautaire. L'activité ou le service offert par ces organismes n'est pas vu comme une fin en soi mais plutôt comme un moyen d'aborder les besoins des individus, des groupes et des collectivités dans une approche globale d'intervention. L'approche globale considère la personne comme un tout et non pas en fonction de ses problèmes pris isolément.

FIGURE 2

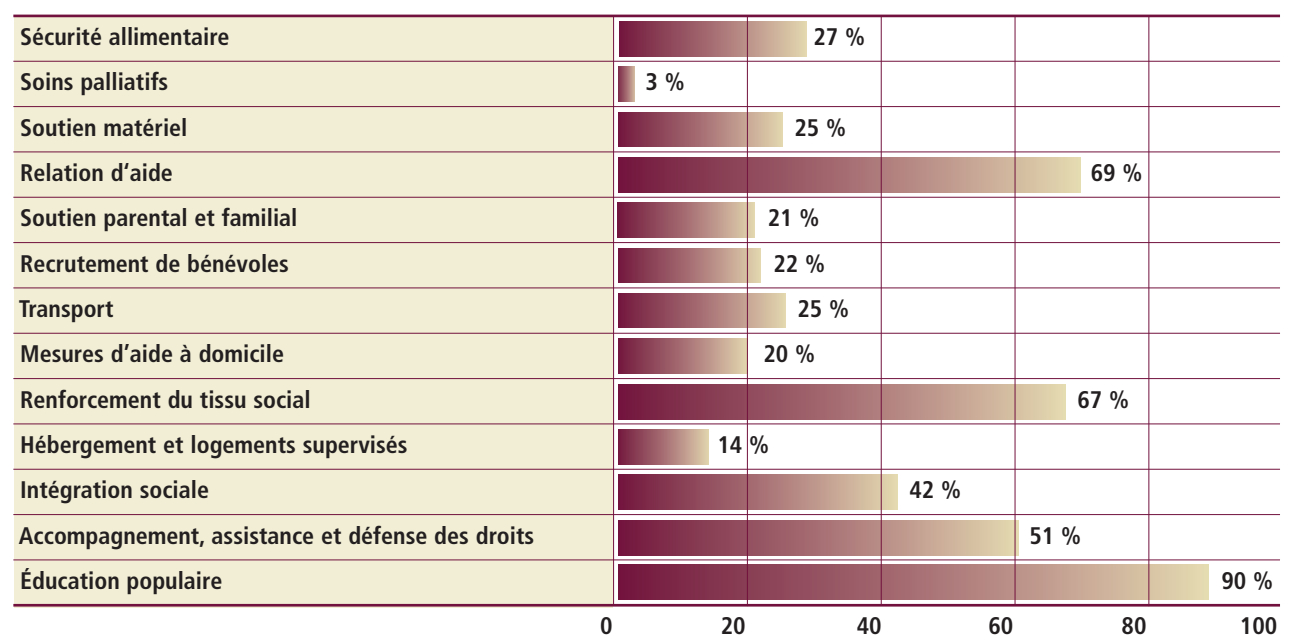
Dans cette perspective, on comprendra aisément que ces organismes s'adressent majoritairement à la population en général et qu'ils ciblent plusieurs groupes d'âge. De plus, comme l'indique la figure 2, la majorité de ces organismes intervient sur les capacités personnelles et le soutien social des individus (71 %) ainsi que sur leurs conditions de vie (54 %).

FIGURE 3

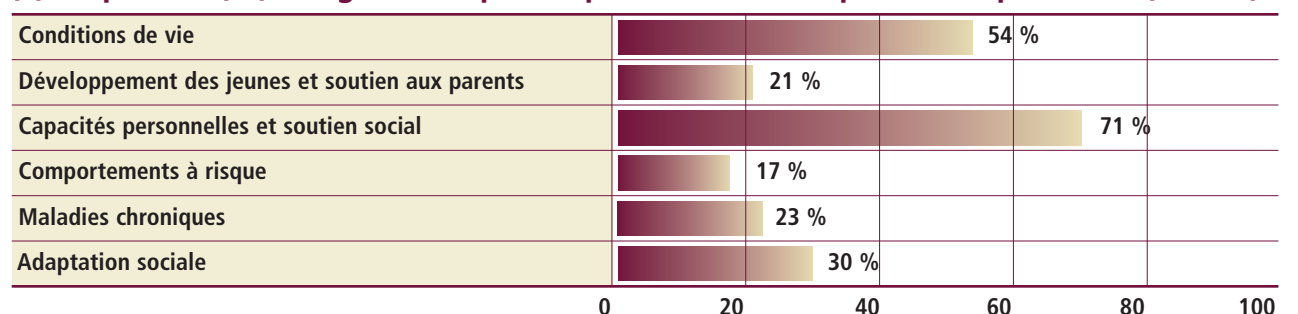
Pour réaliser leur mission globale, les organismes disposent de plusieurs sources de revenu.

Comme nous le précisons à la figure 3, la principale source de revenu des organismes provient du gouvernement du Québec qui inclut le soutien financier de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie (ADRLSSSM). Cette source de financement représente, en moyenne, 59 % du budget des organismes. La proportion du soutien financier de l'ADRLSSSM compte pour 38,4 % du budget global de ces organismes.

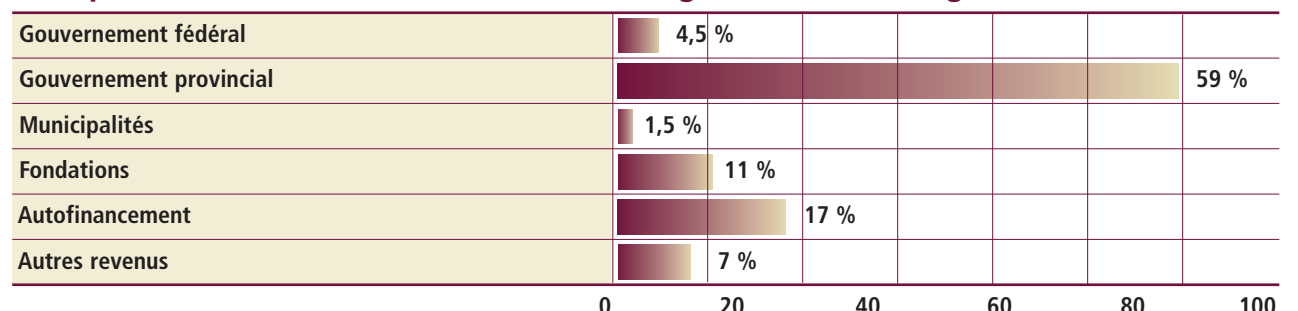
(1) Proportion (%) d'organismes par activités et services spécifiques (n : 435)



(2) Proportion (%) d'organismes par les particularités des personnes prioritaires (n : 372)



(3) Répartition (%) des sources de revenu des organismes, Montérégie, 2002-2003 (n : 408)



Regard sur la politique gouvernementale

■ Par Germain Tremblay, agent de planification, programmation et recherche ■



En septembre 2001, le gouvernement du Québec rendait publique sa première politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, intitulée *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*. Les objectifs généraux que

poursuit le gouvernement à travers cette politique visent à :

- valoriser, promouvoir et soutenir l'action communautaire au sens large du terme;
- valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire autonome, notamment les organismes de défense collective des droits;
- assurer la consolidation de l'action communautaire par des orientations générales et des grandes balises nationales qui s'appliqueront à l'ensemble des ministères et des organismes gouvernementaux;
- reconnaître et soutenir l'action bénévole telle qu'elle s'exerce dans les organismes communautaires.

Par la suite, en 2004, le gouvernement rendait public le Plan d'action gouvernemental en

matière d'action communautaire et le Cadre de référence en matière d'action communautaire. Ces documents guident la vingtaine de ministères et d'organismes gouvernementaux qui soutiennent des organismes communautaires. En effet, le gouvernement appuie plus de 5000 organismes communautaires auxquels il a versé, pour l'exercice 2003-2004, plus de 587 M\$.

On vise donc, au-delà de la reconnaissance de la spécificité des organismes communautaires, l'atteinte d'objectifs de cohérence et d'harmonisation au sein de l'appareil administratif. Ainsi, plusieurs ministères ont, soit adopté un programme de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire, soit révisé leurs programmes de subventions existants en fonction de la nouvelle politique. Dans le domaine de la santé et des services sociaux, cela se traduit par une démarche d'harmonisation des pratiques entre les agences et par un exercice de mise à niveau du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

En Montérégie, l'Agence met de l'avant des mesures concrètes qui s'inspirent de cette politique gouvernementale. Le transfert de plusieurs millions de dollars en appui à la mission globale, le portrait des organismes communautaires et le cadre de collaboration avec les organismes communautaires en sont des exemples probants.

Le Cadre de collaboration : UN OUTIL POUR LES PARTENAIRES



■ Par Diane Cossette ■
Agente de planification, programmation et recherche

Dans le cadre de l'évolution du système de la santé et des services sociaux, l'avènement de la loi 25 et du projet de loi 83 inscrit les organismes communautaires comme des partenaires incontournables du système des soins de santé et des

services sociaux. À ce titre, l'Agence et ses partenaires sont en train de réaliser un cadre de référence qui trace les balises qui encadrent dorénavant les collaborations entre les différents acteurs de notre réseau et les organismes communautaires.

L'élaboration de ce cadre de collaboration découle du plan stratégique 2003-2006 de l'Agence et de la politique gouvernementale « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » et de son plan d'action. Il tient compte également des orientations du Comité de consolidation et de valorisation de l'action communautaire. Présidé par la sous-ministre adjointe de la Direction générale des services sociaux, ce comité est composé de personnes représentant le Ministère, le cabinet du ministre et le milieu communautaire.

Le rôle de l'Agence

La Loi sur la santé et les services sociaux stipule que l'Agence régionale assure la gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires, plus précisément au regard du volet en appui à la mission globale des organismes.

Le rôle des CSSS et des établissements régionaux

De leur côté, les instances locales et les établissements régionaux sont interpellés à gérer des ententes de services et des projets ponctuels selon les termes de la Loi sur la santé et les services sociaux et de la politique du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA). Ainsi, les centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les établissements régionaux sont appelés à financer, pour des actions spécifiques ou des projets ponctuels, des ententes de services auxquelles les organismes communautaires sont invités à participer. Bien que des protocoles pour des ententes de services et des projets ponctuels existent déjà à l'heure actuelle, la nouveauté du cadre de collaboration se situe notamment à l'égard de la systématisation de ce mode de fonctionnement.

Par ailleurs, le cadre de collaboration est actuellement à l'étape de consultation auprès des organismes communautaires, des CSSS et des établissements régionaux. Un comité de pilotage, composé de représentants de la Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie, des CSSS, du Regroupement des CSSS et du Centre hospitalier affilié et de l'Agence, chapeaute ce dossier. Les travaux entourant l'élaboration du cadre de collaboration mobiliseront les partenaires du réseau jusqu'à son adoption prévue à l'automne 2005.

LANCEMENT DU SERVICE

« Soutien au réseau familial »



Suzanne Tardif, directrice générale du Centre de soutien au réseau familial, Jean-Pierre Beaudry, directeur des programmes et des services de soutien à domicile et des ressources institutionnelles du CSSS Haute-Yamaska, Louise Guertin, présidente du Centre de soutien au réseau familial, Réjean Tardif, directeur par intérim, Direction de la première ligne et de la réadaptation à l'ADRLSSSM, Bernard Brodeur, député de Shefford et membre du groupe de travail ministériel sur les services aux aînés en perte d'autonomie, Mario Limoges, directeur du CLD Haute-Yamaska, Louise Cardinal, directrice du CLÉ Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, ainsi que André Plouffe, directeur de la COOP Autonomie Chez-soi, étaient présents lors de ce lancement.

Le 15 avril dernier, le Centre de soutien au réseau familial, un organisme communautaire inaugurerait officiellement son nouveau service de surveillance sécuritaire à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, le « Soutien au réseau familial ». L'événement a eu lieu au centre-ville de Granby, en présence de nombreux partenaires des milieux communautaire, institutionnel et politique.

Ce nouveau service se veut un complément aux services de soins à domicile offerts par le Centre de santé et de services sociaux de la Haute-Yamaska,

aux services d'aide domestique offerts par la Coopérative Autonomie Chez-soi et aux services de maintien à domicile et de soutien aux aidants offerts par le Centre de soutien au réseau familial.

Le Centre de soutien au réseau familial innove avec ce nouveau service puisqu'aucun autre organisme n'a mis sur pied un service de surveillance sécuritaire aussi structuré, avec du personnel qualifié et encadré.

G.T.

LA PRESSE DE L'AGENCE

Éditeur : Direction de la planification et des affaires publiques

Rédactrice en chef : Hélène Boyer

Collaborateurs : Nicole Bluteau, Jacques Boutin, Diane Cossette, Chantal Desfossés, Aimé Lebeau, François Simard, Germain Tremblay, Lyne Viens, Christian Viens

Révision : Hélène Giroux

Graphisme : René Larivière

La Presse de l'Agence est un bulletin d'information de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Montérégie

Pour information : (450) 928-6777, poste 4212
ISSN 1710 - 6230

Semaine de l'action bénévole

Au moment de lire ces lignes, la Semaine de l'action bénévole, tenue du 17 au 23 avril 2005, sera derrière nous. Comme à chaque année durant cette semaine, les Québécoises et les Québécois organisent des activités de reconnaissance envers les bénévoles pour souligner leur engagement. Pour sa part, le gouvernement du Québec rend hommage à près d'une cinquantaine de bénévoles et d'organismes communautaires par la remise du prix *Hommage bénévolat-Québec*.

Les prix d'excellence du MSSS

Depuis bientôt 25 ans, à chaque année, les *Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux* du MSSS sont décernés aux établissements, aux organismes communautaires et aux personnes dont les réalisations exceptionnelles apportent une contribution marquante à la qualité des soins et des services offerts à la population. Les prix d'excellence seront décernés aux lauréats par le ministre Philippe Couillard, à l'occasion d'une cérémonie qui se tiendra le 26 mai, à Québec.

Nouveauté...

Sur le site Internet de l'Agence on peut consulter les listes des organismes communautaires admis au PSOC (volet mission globale) sans financement ou financés par l'Agence selon les RLS, les champs d'activité et les municipalités.